



# REPUBLIQUE DE GUINEE

**TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITÉ**

-----

## **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

-----

### **AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

#### **SERVICES DE CONSULTANT**

**N° : GN-PDACG-469860-CS-QCBS**

**Pays : République de Guinée**

**Client :** Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)

**Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN**

**N° d'Identification du Programme : P164184**

**Titre : « Recrutement d'un cabinet pour les études de faisabilité (technique, socio-environnementale préliminaire et élaboration des DAO) de l'exécution des travaux d'aménagement/réhabilitation de 3 000 ha de mangrove à Kaback, préfecture de Forécariah en République de Guinée ».**

**DEBUT : 20/01/2024**

**FIN : 10/02/2025**

### **1. CONTEXTE**

La République de Guinée couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>, avec une population de 12 millions d'habitants dont 80% sont des ruraux (la croissance annuelle de la population est de 3%). Le potentiel de terre arable du pays est estimé entre 6 et 13 millions d'hectares, son domaine irrigable est d'environ 364 000 ha, la pluviométrie annuelle est de 400 milliards de m<sup>3</sup> d'eau et l'ensoleillement est favorable à la production de dizaine de spéculations. Comme facteurs de production essentiels, la disponibilité de tels potentiels en terre et en eau agricole, devrait permettre à l'agriculture d'être un secteur de croissance économique de premier plan pour le pays. Malgré ces potentialités, la Guinée est classée par l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2023) parmi les Pays à faible revenus et à déficit vivriers (PFDV). Parmi les problèmes majeurs rencontrés dans le cadre du développement agricole, s'inscrivent entre autres : (i) le caractère « traditionnel » de l'agriculture ; (ii) la faible mécanisation des opérations agricoles ;

(iii) le faible niveau de maîtrise et de gestion de l'eau ; (iv) le faible intéressement des investisseurs pour les aménagements hydro-agricoles (AHA) des grandes superficies ; (v) le faible niveau d'entretien des infrastructures. Toutefois, un progrès sensible a été enregistré dans la réalisation des Aménagements Hydro-Agricole (AHA) au cours de ces deux dernières décennies, même si les besoins restent encore importants. Face à cette situation, le Gouvernement de la République de Guinée, dans son Document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP), de son Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) 2022-2025 et sa Lettre de Politique de Développement Agricole n° 2 (LPDA 2) s'est fixé comme objectifs prioritaires la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'augmentation de revenus notamment en zone rurale (en consacrant au moins 10% du budget national au secteur agricole conformément aux engagements de Maputo et de Malabo), l'accès aux services sociaux de base et la protection de l'environnement.

## 2. JUSTIFICATION

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'un des cadres stratégiques du gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'agriculture contenu dans son Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES). Il est une contribution à l'accélération de la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2018-2025) soutenu par l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

Le PDACG vise à transformer le secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour développer en Guinée des filières agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande rouge et volaille, noix de cajou, etc.) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

Financé par l'Association internationale pour le développement (IDA) à hauteur de 100 000 000 (cent millions) de dollars EU, le PDACG a une durée d'exécution de cinq (5) ans. Il est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), le PDACG est structuré en cinq principales composantes, dont trois opérationnelles<sup>1</sup>.

**Tableau 1 :** Composantes opérationnelles du PADACG

<b>Composantes</b>	<b>Sous-composantes</b>
<b>Amélioration de l'accès au marché dans les zones ciblées</b>	<i>Réhabilitation des routes rurales</i>
	<i>Mise en place des centres d'agrégation et logistiques</i>
	<i>Appui durable à la gestion des infrastructures commerciales</i>
<b>Soutien à l'investissement privé</b>	<i>Soutien aux investisseurs potentiels</i>
	<i>Financement de l'investissement privé et chaîne de valeur inclusive</i>
	<i>Soutien à l'entrepreneuriat agricole</i>
	<i>Renforcement des capacités des agences gouvernementales</i>
	<i>Renforcer la coordination des chaînes de valeur ciblées</i>

<sup>1</sup> Les deux autres composantes incluent : Intervention d'urgence et Gestion et coordination du projet



**Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale** *Renforcer le contrôle, la qualité, les normes et les standards sanitaires et phytosanitaires*

Au titre du renforcement de la sécurité alimentaire assigné au PDACG à travers sa composante 1, le Gouvernement de la République de Guinée voudrait améliorer l'exploitabilité à des fins agricoles de près de 3 000 ha de mangrove, dont les premiers aménagements ont été réalisés depuis plusieurs décennies, pour certains de ces sites. Ces travaux de réhabilitation/aménagement contribueront à l'accroissement de la production agricole pour un meilleur revenu des bénéficiaires ciblés et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture deuxième génération (SNDR2) ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route (horizon 2033) issues des recommandations des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage.

**Tableau 2** : Profil sommaire des zones ciblées

Région	Préfecture	Commune rurale	District	Type	Types des travaux	Superficie (ha)
Kindia	Forécariah	Kaback	Kaback	Mangrove	Nouveaux aménagement/Réhabilitation	3 000
<b>Total</b>						<b>3 000</b>

C'est ainsi que le gouvernement entend utiliser une partie des fonds pour recruter les services d'un cabinet pour réaliser les études de faisabilité (technique, socio-environnementale préliminaire et élaboration des DAO) de l'exécution des travaux d'aménagement/réhabilitation de 3 000 ha de mangrove à Kaback, préfecture de Forécariah en République de Guinée.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir en **langue française** les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

**I- Expériences générales :**

- ✓ Le Cabinet doit disposer d'au moins dix (10) ans dans la réalisation d'études techniques (APS et APD) y compris les évaluations environnementale et sociale de pistes rurales, aménagements hydro-agricoles et les infrastructures socio-économique.

**II- Expériences spécifiques :**

- ✓ Le cabinet doit disposer d'au moins cinq (5) références attestées en études techniques (APS, APD) y compris les aspects environnementaux et sociaux et élaboration de DAO dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricole d'au moins 1 500 ha de mangrove au cours des dix (10) dernières années et dont au moins 3 financées par les Banques multilatérales de développement.

### III- Capacité technique et administrative de la firme (Agrément/ou organisation)

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- (i) Expérience générale... (25 points) ;
- (ii) Expériences similaires..... (65 points) ;
- (iii) Organisation... (10 points).

#### Personnel

**Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera recruté selon la méthode sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Édition Septembre 2023.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **10 Février 2025 à 10 h 00 mn GMT**. Les enveloppes doivent (ou l'objet du mail) porter expressément la mention « **Recrutement d'un cabinet pour les études de faisabilité (technique, socio-environnementale préliminaire et élaboration des DAO) de l'exécution des travaux d'aménagement/réhabilitation de 3 000 ha de mangrove à Kaback, préfecture de Forécariah en République de Guinée** ».

À l'attention de : **Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).**

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: **Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : [coordonnateurpdacg@gmail.com](mailto:coordonnateurpdacg@gmail.com) avec copie obligatoire à : [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn) et [procurementpdacg@gmail.com](mailto:procurementpdacg@gmail.com)**

Fait à Conakry, le 20 Janvier 2025


  
**Le Coordonnateur National du PDACG**